



**Département de la Savoie  
Commune de  
LA MOTTE-SERVOLEX**

**PLAN LOCAL D'URBANISME (PLU)**

**MODIFICATION N°3**

**Secteur Le Bourg - Curé Jacquier**

**RAPPORT DE PRESENTATION**

## 1. CONTEXTE

Le PLU de la commune de La Motte-Servolex a été approuvé par délibération du 31 janvier 2005.

Depuis, celui-ci a évolué selon diverses procédures classées par ordre chronologique suivant :

- ▶ Modification N°1 approuvée le 26 mars 2007
- ▶ Modification simplifiée N°1 approuvée le 22 septembre 2009
- ▶ Révision simplifiée N°1 approuvée le 6 avril 2010
- ▶ Modification simplifiée N°2 approuvée le 6 juillet 2010
- ▶ Modification simplifiée N°3 approuvée le 17 décembre 2010
- ▶ Modification simplifiée N°4 approuvée le 27 septembre 2012
- ▶ Mise en compatibilité du 11 décembre 2012
- ▶ Révision simplifiée N°2 approuvée le 21 mai 2013
- ▶ Mise en compatibilité du 17 juillet 2013
- ▶ Mise en compatibilité du 23 août 2013
- ▶ Modification N°2 en cours

Le PLU comporte au lieu-dit le Bourg ets situés au carrefour des rues Curé Jacquier et de la Briquerie :

- ▶ Un emplacement réservé ER n° 8 au profit de la Commune en vue de la construction d'un équipement public et l'aménagement de la butte de l'église,
- ▶ Une zone Uf destinée à la réalisation d'un équipement public.

## 2. PROCEDURES

L'article L.123.13 -1 du Code de l'Urbanisme indique que :

« La procédure de modification peut être utilisée lorsque les évolutions :

- a) Ne portent pas atteinte à l'économie générale du PADD,
- b) Ne réduisent pas un espace boisé classé, une zone agricole ou une zone naturelle ou une protection édictée en raison du risque de nuisances, de la qualité des sites, des paysages ou des milieux naturels,
- c) Ne comportent pas de graves risques de nuisances. »

Ainsi, les modifications envisagées, rue Curé Jacquier, qui concernent :

- ▶ La modification de l'emprise de l'emplacement réservé ER n° 8,
- ▶ Le transfert de 3833 m<sup>2</sup> de l'ancien ER 8 de la zone Uf à la zone Uc,

sont conformes aux conditions ci-dessus et permettent d'utiliser la procédure de la modification pour faire évoluer le PLU.

La concertation telle que définie au titre du code de l'environnement et de l'article L 300-2 du code de l'urbanisme n'est pas applicable.

### **3. MODIFICATION DE L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE ER N° 8**

La Ville de la Motte-Servolex avait instauré un Emplacement Réservé à proximité de la salle polyvalente "Les Pervenches" en vue d'implanter un équipement public de type salle de spectacle. Les études menées sur ce projet n'actent pas le choix de ce site.

Aussi, lorsque les propriétaires des parcelles AM 403, AM 272 et AM 265 ont signifié à la Ville leur choix de céder le tènement suite à leur cessation d'activité, celle-ci n'a pas donné de suite favorable.

Toutefois, la Ville souhaite aménager, dans le futur, un cheminement entre la rue Curé Jacquier et l'église Saint Jean-Baptiste et agrandir le parking de la salle polyvalente "Les Pervenches". Aussi, le maintien d'une surface réduite de l'Emplacement Réservé N°8 est opportun.

### **4. MODIFICATION DE ZONAGE**

En préambule, il convient de préciser que la demande en logements sur la commune de La Motte-Servolex est insatisfaite.

De surcroît, il convient également de mentionner que la Commune demeure en rattrapage de logements locatifs sociaux.

Aussi, au titre du Programme Local de l'Habitat 2014-2019, adopté lors du conseil communautaire de Chambéry métropole du 19 décembre 2013, la Commune de La Motte-Servolex a été classée en 1ère couronne et doit livrer 360 logements neufs pour cette échéance.

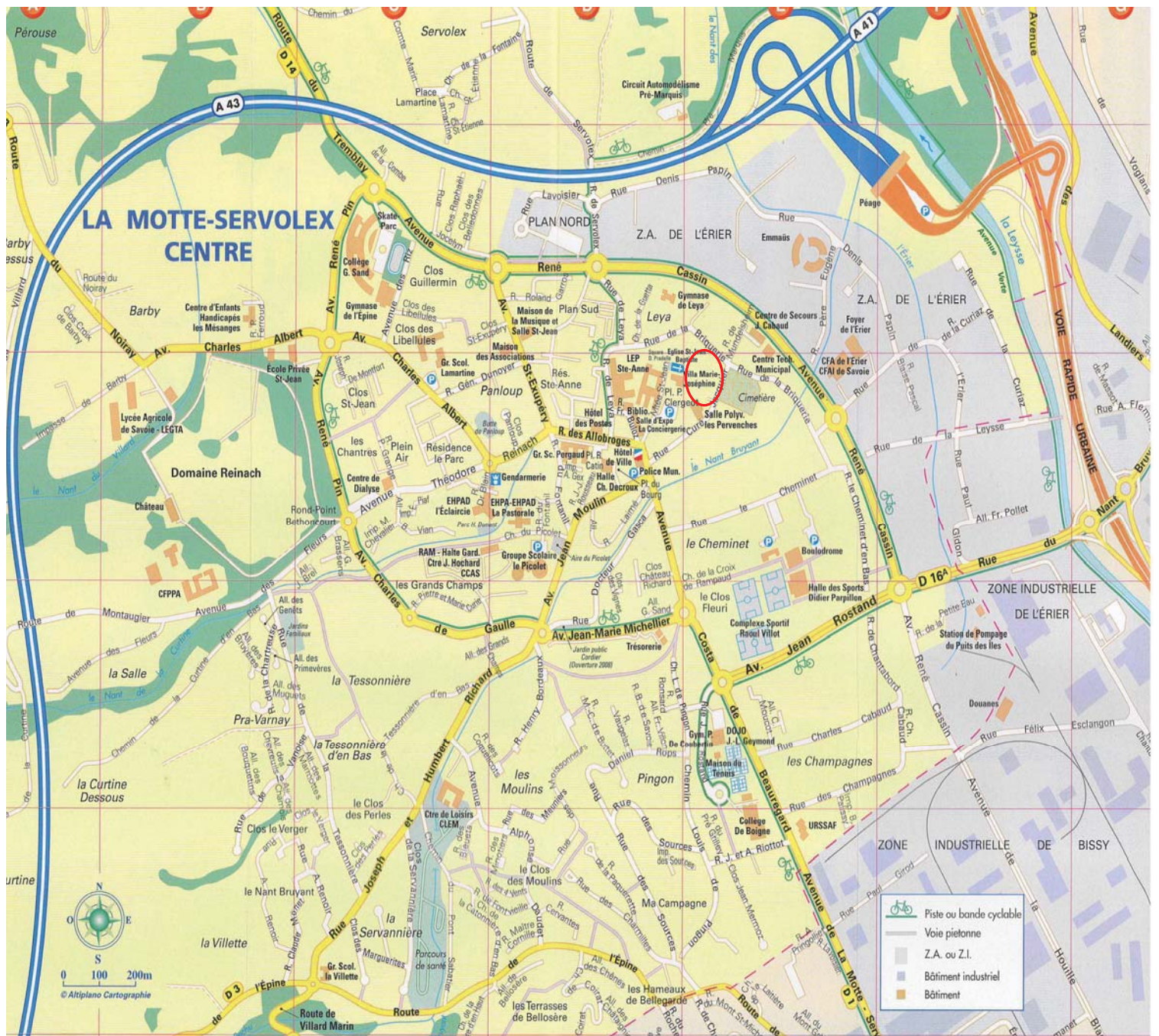
Aussi, il semble opportun de permettre la construction de logements sur l'espace libéré, pour cela, il est nécessaire de transférer les parcelles de la zone Uf à la zone Uc.

La surface globale de la zone Uf actuellement de 102 633 m<sup>2</sup> serait réduite à 98 800 m<sup>2</sup> soit une diminution de 3.7 %.

Le futur règlement de zonage sera celui applicable aux zones Uc.



## LOCALISATION DE LA MODIFICATION



## PLAN DE SITUATION



## LISTE DES EMPLACEMENTS RESERVES

Index	Opérations	Bénéficiaire
<b>Voirie - stationnement :</b>		
ER 2	Elargissement de la rue Joseph et Humbert Richard	Commune
ER 3	Elargissement de voirie (antenne avenue Costa Beauregard)	Commune
ER 4	Elargissement rue du Cheminet	Commune
ER 5	Création de voirie : liaison zone des Landiers - Plan Nord	Commune
<b>Equipements publics :</b>		
ER 7	Extension de l'Ecole Louis PERGAUD	Commune
ER 8	Equipements publics, butte de l'église	Commune
ER 9	Extension du cimetière	Commune
ER 10	Extension de la Gendarmerie	Commune
<b>Parcs - jardins - chemins piétons</b>		
ER 11	Extension parc de sports, côté Est	Commune
ER 13	Réalisation d'un parc public à la Combe de Servolex	Commune
ER 14	Espace vert avenue Michelier	Commune
ER 15	La Tessonnière : réserve en vue d'un aménagement global parcs et équipements publics	Commune
ER 16	Aménagement espaces verts et cheminement piétonnier rue Daniel Rops	Commune
ER 17	Création d'un espace vert public	Commune
<b>Accueil des gens du voyage :</b>		
ER 18	Aménagement d'une aire publique d'accueil des gens du voyage	Commune
<b>Aménagements dans les villages :</b>		
ER 19	Aménagement d'un parking au Tremblay	Commune
ER 20	Création d'un espace public au Tremblay	Commune
ER 21	Elargissement de la route de l'Ecole du Tremblay	Commune
ER 23	Création de chemin public au Plan	Commune
ER 24	Elargissement chemin rural et restauration du ruisseau aux Cattis	Commune
ER 25	Création d'un espace public autour du four des Janons	Commune
ER 26	Elargissement de la RD 3 à la Villette	Commune
ER 27	Aménagement d'une place à Montarlet	Commune
ER 29	Aménagement d'un espace public à Pouly autour du four	Commune
ER 30	Aménagement d'un espace public aux Creux autour du four	Commune
<b>Aménagements hydro-écologiques :</b>		
ER 31	Aménagement des berges du Nant Bruyant	Commune
ER 32	Bras de décharge de la Leysse	SICEC
ER 33	Aménagement rive gauche du ruisseau des marais	Commune
ER 34	Aménagement rive gauche de la Leysse et création de voirie (voir ER n°5)	Commune
ER 35	Aménagement rive droite de la Leysse (ZAC des Landiers)	Commune
<b>Chemins piétons et cyclables :</b>		
ER 36	Aménagement d'une piste cyclable	Commune
ER 37	Passage piéton à créer (La Tessonnière)	Commune
Prescrits par mise en compatibilité		
ER 38	Itinéraire d'accès au tunnel Franco italien du Lyon Turin	SNCF Réseau
ER 39	Autoroute A43 Elargissement à 3 voies de la montée de l'Epine	Aréa

**ETAT ACTUEL DE L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°8**



## ETAT PROJETE DE L'EMPRISE DE L'EMPLACEMENT RESERVE N°8



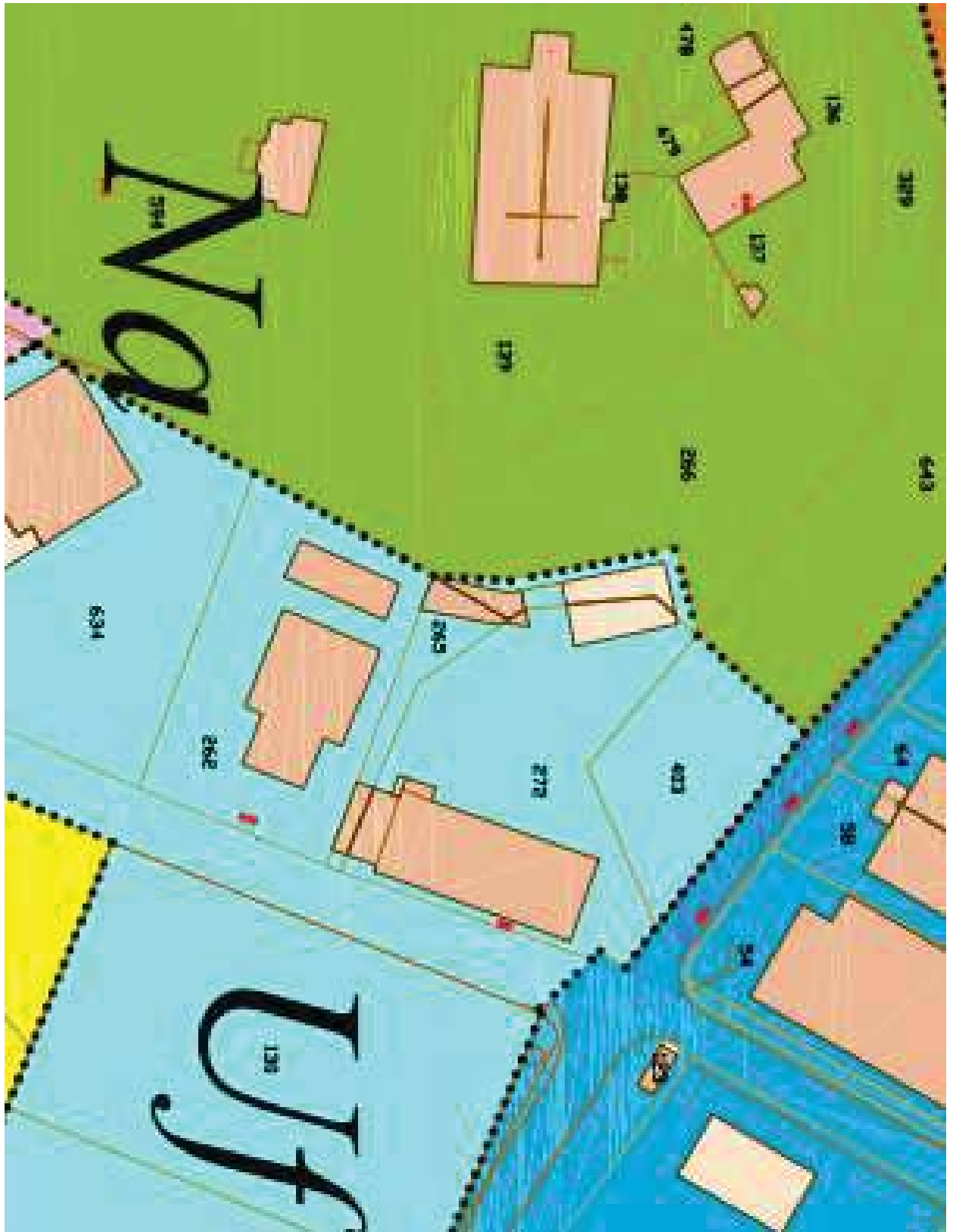
**Un emplacement réservé de dimension réduite est maintenu sur la parcelle AM 265 afin de permettre l'aménagement d'un chemin piéton vers la parcelle communale AM 266 puis vers l'église.**

**TABLEAU DES SURFACES PAR ZONE**

Zonage	Surfaces		
	A l'approbation du PLU	Etat Actuel	Etat Projeté
Ua	45,65 Ha	45,65 Ha	45,65 Ha
Ub	8,45 Ha	8,45 Ha	8,45 Ha
Uc	34,47 Ha	34,61 Ha	34,99 Ha
Uk	10,78 Ha	10,78 Ha	10,78 Ha
Ui	3,00 Ha	3,00 Ha	3,00 Ha
Ud	234,66 Ha	235,97 Ha	235,97 Ha
Ue	94,75 Ha	94,23 Ha	94,23 Ha
Uea	47,24 Ha	47,24 Ha	47,24 Ha
Uec	4,47 Ha	4,99 Ha	4,99 Ha
Ues	4,31 Ha	4,31 Ha	4,31 Ha
Uep	1,47 Ha	1,47 Ha	1,47 Ha
Uem	6,01 Ha	6,01 Ha	6,01 Ha
Uf	53,73 Ha	53,71 Ha	53,33 Ha
Ut	64,70 Ha	64,70 Ha	64,70 Ha
Sous-total U	613,69 Ha	615,12	615,12 Ha
AU c	4,16 Ha	4,16 Ha	4,16 Ha
AU d	14,77 Ha	14,45 Ha	14,45 Ha
AU e	14,40 Ha	14,40 Ha	14,40 Ha
AU	35,28 Ha	73,77 Ha	73,77 Ha
AU i	38,92 Ha		
Sous-total AU	107,53 Ha	106,78 Ha	106,78 Ha
A	612,30 Ha	612,30 Ha	612,30 Ha
As	438,50 Ha	437,89 Ha	437,89 Ha
Sous-total A	1 050,80 Ha	1 050,19 Ha	1 050,19 Ha
N	1 052,19 Ha	1 052,17 Ha	1 052,17 Ha
Np	7,97 Ha	7,97 Ha	7,97 Ha
Na	53,14 Ha	53,14 Ha	53,14 Ha
Nc	47,91 Ha	47,91 Ha	47,91 Ha
Nh	36,32 Ha	36,32 Ha	36,32 Ha
Nu	15,45 Ha	15,40 Ha	15,40 Ha
Sous-total N	1 212,98 Ha	1 212,91 Ha	1 212,91 Ha
TOTAL	2 985,00 Ha	2 985,00 Ha	2 985,00 Ha



**PLU ETAT ACTUEL**



**PLU ETAT PROJETE**

